

TRANSFERT DE LA TICPE : COMMENT ONT-ILS PU PENSER QUE C'ÉTAIT UNE BONNE IDÉE ?

LE TRANSFERT DE LA FISCALITÉ DOUANIÈRE VERS LA DGFIP CONSTITUE UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES, MAIS PAS POUR LE MIEUX !

REPORT, RECUADE, TÂTONNEMENT ET ENFUMAGE

Le transfert de la fiscalité douanière vers la DGFIP constitue une véritable révolution dans la gestion des finances publiques, mais pas pour le mieux !

La Cfdt depuis 2019 est opposée fermement à ce démantèlement de nos missions, opéré à la hâte, avec une planification chaotique.

Le résultat ? Un énième report du transfert de la TICPE, accompagné d'un début de rétro-pédalage flagrant.

Ce transfert calamiteux a eu des conséquences désastreuses :

- **Pour l'emploi** : Suppressions massives de postes (bureaux, PAE, RI), services de fiscalité énergétique amputés, voire totalement dissous, laissant des collègues dans des situations inacceptables de reclassement.
- **Pour les finances publiques** : Un effondrement du taux de recouvrement des taxes et la multiplication des trappes à fraude fiscale, au moment même où le gouvernement cherche désespérément 60 milliards d'euros pour combler la dérive des comptes publics.

**Une stratégie de génie ?
Non, un fiasco annoncé !**

UNE GESTION UBUESQUE L'EXEMPLE DU GNR AGRICOLE

Le summum de l'improvisation est sans doute atteint avec la gestion de la taxation du GNR agricole opérée en juillet 2024. Face à la colère du secteur agricole, la douane, déjà exsangue, est rappelée à la rescousse in extremis pour appliquer **une commande politique irréaliste qui engendra inexorablement une réglementation confuse et irréaliste.**

Les documents préparatoires de la réunion technique d'aujourd'hui illustrent à merveille les difficultés : cinq mois après la mise en place, **rien n'est clair**, ni pour la répartition des tâches entre la DGDDI et la DGFIP, ni pour l'accès aux applicatifs comme ISOPE.

HVO ENCORE UNE SURCHARGE POUR DES SERVICES À L'AGONIE

Autre sujet brûlant, les huiles végétales hydrotraitées (HVO).

Le bureau FID1 lui-même anticipe dans sa note du 7 octobre un essor significatif de leur production et de leur stockage. Pourtant, **cet essor n'est accompagné d'aucune augmentation d'effectifs dans les services.**

Les agents des bureaux et PAE doivent déjà jongler avec :

- la fiabilisation des décades dans ISOPE,
- la gestion du GNR agricole,
- et la mise en place de la réglementation sur les HVO.

Cette accumulation de tâches de gestion dépasse l'acceptable pour des équipes en sous-effectif chronique sur le terrain comme dans les services DG.

TRANSFERT
TICPE,
NOVEMBRE 2024



RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES : UNE RÉUSSITE ? VRAIMENT ?

Selon la direction générale, ce transfert a été réalisé « dans des conditions satisfaisantes » et il est qualifié de réussite ! Une fois de plus, la DGDDI use de la méthode Coué, puis sort à nouveau de son chapeau, pour les dossiers de remboursement CI, un abracadabantesque système mixte DGDDI/DGFIP avec une partie à gérer par chaque administration ! Après tout, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué, suivant le principe cher à l'administration ! Cette procédure fera l'objet d'une instruction au service en fin d'année.



BILAN DE LA RÉUNION TECHNIQUE DE CE JOUR

La CFDT a mis sur la table de nombreux sujets et l'Administration semble vouloir apporter une réponse aux revendications suivantes:

- l'absence d'instruction de contrôle en matière de GNR alors que les services ont bien identifié des niches de fraude.
- la mise en place de mesures de recensement et de valorisation de l'activité des services, y compris dans le domaine de l'accompagnement des opérateurs
- l'organisation pour les sujets de fiscalité, le temps de la transition, de Webinaires, de « pas à pas » et de « questions réponses » pour répondre aux interrogations des agents, et notamment de ceux qui découvrent la matière dans les services.
- l'amélioration de la communication interne, car on constate parfois que des réponses DG faites aux opérateurs ne sont pas adressés aux PAE et aux bureaux.
- l'identification de la charge supplémentaire que représente pour les services l'illectronisme de certains opérateurs du GNR Agricole, qui pour une partie d'entre eux ne maîtrisent pas du tout les applicatifs.

Or rien ne pourra se faire sans effectifs et à ce sujet « circulez , il n'y a rien à voir ! », rien pour 2025 et une vague promesse pour 2026.

Or les services en charge de la fiscalité énergétique sont aujourd'hui totalement phagocytés par des questions de gestion.

Toute stratégie de contrôle à venir relèvera de la science-fiction sans renfort en personnel.

Conclusion :

La CFDT Douane garde en mémoire le fiasco et les manques à gagner suite au transfert de la taxe sur les boissons sucrées.

Sur la question générique du TMF (Transfert des Missions Fiscales) des données chiffrées doivent être fournies quant aux sommes recouvrées.

NOUS EXIGEONS UN BILAN SINCÈRE ET DES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES SOMMES RÉELLEMENT RECOUVRÉES. LE SATISFECIT AFFICHÉ PAR LA DGDDI ? UNE MASCARADE QUI NE TROMPE PERSONNE.